



Tél : 01 64 01 76 07

Fax : 01 64 01 79 02

mairie-chalmaison@orange.fr

PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 4 Novembre 2015 – 19h00

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DELANNOY, Maire de la commune.

Date de convocation : 29/10/2015

Présents :

Jean-Pierre DELANNOY, Elisabeth MORIETTE, Latévi LAWSON, Gilles GRIES, Georges SOUCHAL, Patrice BENETEAU, Rita CHOPY, Patrice LAFONTAINE, Delphine MENARD, Romuald MORET, Pascal PENEY, Franck PIOTROWSKI, Jacques-Olivier SIMON.

Absents excusés et représentés :

Jeff CHOPY par Pascal PENEY

Dominique MAURER par Latévi LAWSON

Secrétaire de séance :

Patrice LAFONTAINE

Les membres du Conseil Municipal n'ayant pas d'observations, le procès-verbal du 7 octobre 2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Le Maire déclare la séance ouverte à 19H05.

BILAN SUR LES TRAVAUX DU RESERVOIR DU CHATEAU D'EAU

Monsieur le Maire fait un point sur les travaux de réhabilitation du Château d'eau qui se déroulent dans de très bonnes conditions. Le travail est soigné par l'entreprise en charge des travaux. Ces travaux devront être validés par une réception de chantier. Des échanges réguliers s'effectuent entre nos DSP (Délégation Service Public : Lyonnaise des Eaux) et la société en charge des travaux Etandex.

BILAN SUR LES TRAVAUX DE LA RUE RENE JARRY

Monsieur le Maire fait un compte rendu rapide sur les travaux d'aménagement dans la rue René Jarry. La tranche N°1 est terminée et la tranche N°2 est démarrée. L'aménagement du réseau d'eaux pluviales et la voirie sont conformes.

Un Conseiller Municipal intervient concernant la partie restée enherbée vers le 15 rue René Jarry.

Une conseillère Municipale intervient pour faire part du mécontentement de certains habitants concernant le stationnement dans les rues durant les travaux.

Une lettre sera rédigée pour les habitants concernés, leur demandant de bien vouloir être tolérants pendant cette période de travaux.

ETUDE DU DEBIT D'EAU DANS LA RUE FERDINAND LAURRIN, RUE EUGENE JACQUELIN ET RUE MEUNIER

Concernant le débit d'eau, une étude va être lancée pour l'évacuation des eaux pluviales dans le réseau de la rue Ferdinand Laurrin, rue Meunier et la rue Eugène Jacquelin. Cette étude concerne la dimension du conduit qui pourrait être trop juste et non adaptée aux travaux futurs.

DECLENCHEMENT DU LEVE TOPOGRAPHIQUE

Une étude sera lancée pour un levé topographique afin d'établir un plan à l'échelle du 1/200^{ème} de la rue Meunier, la rue Eugène Jacquelin et la rue du Perron, soit un linéaire estimé à 900m.

POINT SUR LA REALISATION DU CITYSPORT

L'estimation financière du projet complet s'élève à la somme de 178 164€. Il sera nécessaire d'amener un raccordement électrique pour pouvoir brancher des candélabres près du stade et il serait recommandé d'installer des caméras sur le site de façon à préserver le city sport d'éventuelles dégradations.

POSE DES JOURNAUX ELECTRONIQUES

L'installation d'un journal électronique est stratégique : près d'un panneau stop et surtout sur un poteau permettant le raccordement électrique. Le fait de l'installation près d'un stop permet à toutes personnes, qui se doivent de s'arrêter, de lire les informations diffusées par le biais de cet affichage électronique. Toutes les informations sont indiquées et modifiées par ordinateur. Actuellement, un seul est mis en œuvre, le prochain sera posé en limite des Praillons et de Tachy. Tout le monde aura donc les infos de Chalmaison.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Monsieur le Maire lit le courrier émanant de la Sous-Préfecture de Seine et Marne concernant la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004, rendant obligatoire l'élaboration d'un plan communal de sauvegarde pour les communes dotées d'un plan de prévention des risques (PPR) approuvé, ou qui sont situées dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention (PPI)

Le plan communal de sauvegarde aide localement l'organisation de la sécurité civile. Il est l'outil opérationnel qui définit les bases du dispositif visant à identifier et organiser les principales missions et fonctions pour faire face à une situation de crise.

Monsieur le Maire explique que Chalmaison n'en possède pas alors qu'il est obligatoire depuis 2004 et demande des volontaires parmi les membres du Conseil Municipal pour créer une commission. Il

rappelle également que les Services de la DDT de Vaux le Pénil peuvent apporter leur aide pour l'élaboration de ce document et que le SDIS peut apporter un appui technique sur le plan opérationnel.

Personne souhaitant faire partie de la commission :

- Monsieur Pascal Peney, Conseiller Municipal
- Madame Rita Chopy, Conseillère Municipale
- Monsieur Patrice Bénéteau, Conseiller Municipal

La Secrétaire de Mairie, Madame VIEIRA s'occupera de la mise en forme du document.

INVENTAIRE COMMUNAL A SORTIR DE L'ACTIF

Conformément à l'instruction comptable M14, Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal qu'il convient de sortir de l'actif, par le biais de certificats administratifs, les biens ci-dessous réformés, vendus, perdus ou détruits au 31 décembre 2015.

Compte	N° Inventaire	Immobilisations	Valeur brute	
21318	BAT014	Bungalow	1 299.44€	
21571	TRA001	Tracteur Fiat	9 040.23€	
2182	TRA003	Citroën C15 diesel	10 306.25€	(Sorti en 2015)
2183	BUR002	Mobilier de bureau	951.03€	
2183	BUR004	Machine à écrire Brother	641.65€	
2183	INF005	Logiciels JVS Horizon	3 300.16€	
2183	INF006	Onduleur Ecus	202.38€	
2183	INF010	PC Scénic P 300	1 907.62€	
2183	INF011	PC Complet Mairie	716.22€	
2188	MAT002	Eléments cuisine Mairie	7 681.80€	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité des membres présents et représentés** de sortir de l'actif les biens tels qu'ils sont inscrits ci-dessus.

DECISIONS MODIFICATIVES – BUDGET EAU

Monsieur le Maire explique aux Membres du Conseil Municipal qu'une décision modificative doit être prise pour approvisionner l'article 2315 pour les travaux complémentaires effectués sur la réhabilitation du château d'eau et l'extension du réseau d'eau dans la rue du Perron :

Virements de crédits de la section de fonctionnement à la section d'investissement :

D F – 6156 (Maintenance)	- 23 669.99€
023 (Fonctionnement)	23 669.99€
021 (Investissement)	23 669.99€
D I – 2315 (installations)	+ 23 669.99€

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal **acceptent à l'unanimité des membres présents et représentés** la décision modificative comme ci-dessus.

PROJET SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

L'article 33 de la loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dit Loi Notré), codifié à l'article L5210-1-1 du Code général des Collectivités Territoriales, prescrit l'élaboration d'un schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI).

Ce document doit prévoir une couverture intégrale du territoire départemental par des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre regroupant au moins 15 000 habitants, sauf adaptation du seuil en fonction de critères essentiellement géographiques, ainsi que la suppression des enclaves et des discontinuités territoriales.

Il peut également proposer la réduction du nombre de syndicats de communes et de syndicats mixtes.

Pour la constitution d'EPCI à fiscalité propre d'au moins 15 000 habitants, le schéma prend notamment en compte les orientations suivantes :

- La définition de territoires pertinents au regard des bassins de vie, des unités urbaines au sens de l'INSEE et des schémas de cohérence territoriale (SCOT) ;
- L'accroissement de la solidarité financière et territoriale ;
- Les périmètres des pôles métropolitains et des pôles d'équilibre territoriaux et ruraux ;
- Les délibérations portant création de communes nouvelles.

Le projet a été présenté le 13 octobre dernier par Monsieur le Préfet de Seine et Marne.

Le Maire demande aux Membres du Conseil Municipal de délibérer sur ce projet et précise que le CD est disponible en mairie pour de plus amples informations.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal **acceptent à l'unanimité des membres présents et représentés** le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

PROPOSITION DE SPECTACLE LES CHAMPS DE LA TERRE

Monsieur le Maire fait savoir aux membres du Conseil Municipal qu'une troupe de théâtre amateur la compagnie « Les Champs de la Terre » propose de jouer une pièce sur la commune. Les spectacles de cette troupe sont des créations originales qu'ils réalisent à partir de la parole des habitants du territoire, en collaboration avec un auteur-metteur en scène professionnel.

Le coût de cette prestation est de 350.00€ et celle-ci pourrait se produire soit le 2 avril, soit le 14 mai 2016. Le choix de la date sera défini en fonction des réservations de la salle polyvalente. Monsieur le Maire précise que le spectacle sera offert aux habitants du village.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal **acceptent à l'unanimité des membres présents et représentés** que cette troupe fasse une représentation pour un montant de 350.00€.

CONVENTION POUR SUBVENTION AU COLLEGE PIERRE DE MONTEREAU

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que le Collège Pierre de Montereau a adressé une convention en mairie pour demander une subvention annuelle afin de soutenir les projets de voyages, de sorties pédagogiques, d'échanges scolaires réalisés au cours de l'année scolaire pour un élève domicilié sur la commune, or d'après certains élus, l'élève en question n'habite plus sur la

commune. Il appartient à notre secrétariat de vérifier cette position, si cet état de fait est arrêté, la demande sera donc sans objet et un courrier sera adressé dans ce sens au Collège Pierre de Montereau.

AVIS FAVORABLE DU TRESORIER SUR LA NOMINATION DU REGISSEUR TITULAIRE ET DU REGISSEUR SUPPLEANT

Monsieur le Maire fait savoir aux Membres du Conseil Municipal que le Trésorier Principal de Bray sur Seine a rendu un avis favorable sur la nomination de l'Adjoint Administratif, Paula Vieira en qualité de régisseur titulaire et Madame Béatrice Morel, Adjoint technique de 2^{ème} classe en qualité de régisseur suppléant.

L'acte constitutif va donc être rédigé dans ce sens.

QUESTIONS DIVERSES

RENOUVELLEMENT DE LA MEDECINE PREVENTIVE DU TRAVAIL POUR L'ANNEE 2016

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine et Marne a adressé une convention pour le renouvellement de l'adhésion 2016 à la Médecine Préventive du Travail pour les employés de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité des membres présents et représentés**, la convention présentée pour l'année 2016. Monsieur le Maire est chargé de la signer.

DISSOLUTION DU CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que l'article 79 de la loi N°2015-991 dite loi NOTRÉ a modifié l'article L123-4 du Code de l'Action Sociale et des familles comme suit :

« Un centre communal d'action sociale est créé dans toute commune de 1500 habitants et plus. Il peut être créé dans toutes les communes de moins de 1500 habitants.

Le Centre Communal d'Action Sociale exerce les attributions dévolues par le présent chapitre ainsi que celles dévolues par la loi. »

En revanche, le CCAS peut être dissous par délibération du Conseil Municipal dans les communes de moins de 1500 habitants. Cette disposition législative vise à réduire le nombre de CCAS et le transfert des compétences sera effectué à un centre intercommunal d'action sociale (CIAS).

Le Maire demande aux Membres du Conseil Municipal de délibérer à ce sujet.

Les premières réflexions évoquent la neutralité en matière de décisions, les demandes seront plus anonymes, compte tenu que dans les villages ruraux, la proximité des uns et des autres peut influencer les décisions.

Certains Membres du Conseil expriment le contraire disant que le fait de connaître les demandeurs facilite les décisions.

Une question est posée sur le transfert du CCAS au CIAS, à savoir quelle sera la participation financière de la commune, comment la contribution sera-t-elle calculée ?

Des informations seront demandées à ce sujet pour ensuite prendre la décision ou non de dissoudre le CCAS de la Commune.

Ce point sera abordé lors du prochain Conseil Municipal.

Affaire à suivre

SYNDICAT D'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE LA SEINE

Il est rappelé que la commune attend l'intervention du Syndicat d'Aménagement de la Seine. Si le Syndicat n'intervient pas avant fin décembre 2015, le Conseil Municipal se prononcera alors sur le retrait ou non de la commune.

LIVRET SUR LA DESCENTE DE CAISSES A SAVON

Monsieur le Maire a fait faire des livrets souvenirs sur la manifestation de la Caisnes à Savon, des livrets ont été offerts à deux conseillers qui se sont chargés de l'organisation de cette manifestation. Il souhaiterait que pour chaque édition, des livrets souvenirs soient édités et offerts aux participants et organisateurs. Trois sponsors sont déjà prêts à soutenir la 2ème Edition de Descente de Caisnes à Savon prévue en 2016.

CEREMONIE PATRIOTIQUE DU 11 NOVEMBRE

Le Maire rappelle la Cérémonie Patriotique du 11 Novembre et invite les Membres du Conseil Municipal à être présents.

REPAS DES SENIORS

Le repas des seniors se tiendra le 14 novembre, les Conseillers voulant y participer, doivent rendre rapidement une réponse.

Plus aucune question étant posée ;

La séance est levée à 20H55.

SIGNATURES

Jean-Pierre DELANNOY

Elisabeth MORIETTE

Latévi LAWSON

Georges SOUCHAL

Gilles GRIES

Pascal PENEY

Rita CHOPY

Delphine MENARD

Franck PIOTROWSKI

Jacques-Olivier SIMON

Romuald MORET

Patrice LAFONTAINE

Dominique MAURER
(Représenté par Latévi LAWSON)

Jeff CHOPY
(Représenté par Pascal PENEY)

Patrice BENETEAU

PROCES-VERBAL DU 4 NOVEMBRE 2015 - 19h00 (Suite 2)

Récapitulatif des délibérations :

N°076/2015/0411-1

N°076/2015/0411-2

N°076/2015/0411-3

N°076/2015/0411-4

N°076/2015/0411-5

N°076/2015/0411-6

N°076/2015/0411-7